

## COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÈVÈLE

### SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 CONVOCATION DU 9 FÉVRIER 2024

Le 13 février 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

#### PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, Mme THELLIER-CUVELIER, M CHACORNAC, M. BAERT, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme DELTOUR (arrivée à 18h41 – pendant la présentation d'Explicité), M. HENRIQUET

#### PROCURATIONS :

M. DESPREZ à M. CHOCRAUX

Mme SINIARSKI à Mme GELEZ

**Secrétaire de séance** : M. HENRIQUET

<b>DÉLIBÉRATION N°11/2024</b>	<b>[FINANCES] Autorisation de solliciter la DETR pour les travaux de de rénovation énergétiques de l'école Émilie Carles.</b>
-----------------------------------	---

Vu l'article L2334-33 du CGCT ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

La commune souhaite réaliser des travaux énergétiques de l'École Émilie Carles.

Le projet de rénovation prévoit la pose de panneaux photovoltaïques, le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation gaz pour la production d'appoint, la mise en

Séance du Conseil Municipal – Mardi 13 Février 2024

place d'une pompe à chaleur air/eau permettant de produire 70% des besoins du bâtiment, la mise en place de destratificateurs d'air et de robinets thermostatiques.

Le financement du projet est établi comme suit :

<p><b>Montant du projet (HT) :</b> 368 000 € HT</p> <p><b>Nature des dépenses :</b> Honoraires (Moe, coordinateur SPS,) : 20 000 € Panneaux photovoltaïques : 128 000 € HT Travaux plomberie, chauffage, vrd : 220 000 €</p>	<p><b>Plan de financement :</b> Porteur de projet : 131 400 € (35,70%) Etat-DSIL : 139 200€ (40%) - Sollicité Etat – DETR : 69 600 € (20%) - Sollicité</p> <p><b>Conseil général :</b> ADVB Centre bourg 2024 : 10 4400 € - Sollicité Nord durable : 17400 € - Sollicité</p>
--	--

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve la réalisation de cette opération
- Autorise M le Maire à solliciter la subvention DETR pour ces opérations
- Autorise M le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations
- Autorise la passation du marché de travaux afférant.

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 16 FEV. 2024

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 16 FEV. 2024

Séance du Conseil Municipal – Mardi 13 Février 2024